

## **Acquisition par Pixel Holding de la participation majoritaire de la famille Rebouah dans le capital de la société Tessi SA et projet d'offre publique - Estimation du résultat opérationnel 2016 - Nominations au sein de Tessi**

La société Pixel Holding et la société Tessi ont récemment annoncé la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'acquisition de la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA, dont le projet avait été rendu public le 31 mai dernier.

Cette acquisition a été réalisée ce jour. La société Pixel Holding détient désormais 54,11% du capital et 53,97% des droits de vote de la société Tessi.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé dans les prochains jours auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée libellé au prix de 132,25 euros par action, ou de 108,07 euros par action après détachement du dividende extraordinaire de 24,18 euros par action dont la distribution sera proposée à une assemblée générale des actionnaires de Tessi convoquée pour le 22 février 2017.

Dans la perspective de cette offre publique et conformément aux dispositions de l'article 261-1 I du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le cabinet Sorgem Evaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la société Tessi s'est réuni ce jour à l'effet d'examiner le projet d'offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt et ses conséquences pour la société, ses actionnaires et ses salariés.

Le Conseil d'Administration décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté.

Il a estimé que l'offre était d'abord **conforme aux intérêts de Tessi**, puisque cette offre permettra au groupe Tessi de poursuivre sa politique de croissance et d'expansion internationale. Les principaux dirigeants opérationnels de Tessi et de ses filiales seront maintenus à leur poste à l'issue de l'offre et entendent poursuivre la stratégie mise en place ces dernières années tout en lui offrant de nouvelles perspectives grâce aux nouveaux moyens mis à disposition de Tessi par l'Initiateur.

S'agissant de l'intérêt de l'offre **pour les actionnaires de Tessi**, le conseil d'administration a pris connaissance du rapport de l'expert indépendant dont les conclusions sont les suivantes :

*« L'Offre s'accompagne d'opérations connexes relatives à la mise en place d'un prêt intragroupe et d'une nouvelle dette bancaire senior permettant, notamment, de distribuer un dividende extraordinaire. Cette distribution ainsi que la mise en place de nouveaux financements ne font pas peser de risque à la Société, en termes de respect des covenants et de condition de remboursement, et n'obèrent pas sa capacité de développement. Si les nouveaux financements obtenus par la Société ont été conclus sur la base d'un spread de crédit plus important que celui correspondant au risque intrinsèque de la Société, cet élément n'affecte pas l'appréciation du caractère équitable du Prix d'Offre qui est lié à sa cohérence par rapport à l'analyse multicritère de la valeur du titre.*

*« Le Prix d'Offre fait apparaître une très légère prime par rapport au prix par action obtenu par la Famille REBOUAH, actionnaire historique de la Société disposant d'une connaissance approfondie de ses activités et de ses perspectives, aux termes d'un processus d'enchère.*

*« Le Prix d'Offre s'inscrit dans la fourchette des valeurs obtenues par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, sachant que l'Initiateur, sélectionné au terme du processus d'enchère mentionné précédemment, est un holding d'investissements qui n'a pas la possibilité de dégager de synergies avec la Société et que celle-ci a été évaluée sur la base d'une structure financière optimisée et de son spread de crédit sur une base stand alone. Plus spécifiquement, le Prix d'Offre fait apparaître une prime de +7,9% par rapport à la fourchette basse et une décote de -13,9% par rapport à la fourchette haute de cette approche.*

*« Le Prix d'Offre fait apparaître des décotes par rapport au cours spot (-13,3%) et aux moyennes de cours calculées à la date d'annonce de la cession du Bloc et de l'Offre (-8,4% et -6,7% par rapport respectivement aux moyennes à un et trois mois). Cependant, ces décotes reflètent, sans doute, une sur-réaction des investisseurs et du cours de la Société à un flux de nouvelles positives, dans un contexte de liquidité limitée du titre.*

*« En conclusion, nous considérons que le Prix d'Offre de 132,25 euros est équitable pour les porteurs de titres de la Société. »*

Le Conseil d'administration a par ailleurs noté qu'à la demande de l'expert indépendant, la direction générale de Tessi a confirmé, en fonction de sa meilleure appréciation possible (les comptes audités et approuvés par le conseil d'administration de Tessi devant être disponibles au mois d'avril 2017) que le résultat opérationnel 2016 estimé de Tessi n'excéderait pas 50 millions d'euros. Ce chiffre doit être mis en perspective au regard, d'une part, d'une croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant de l'ordre de 12% au 30 septembre 2016 par rapport au 30 septembre 2015, d'autre part, d'une baisse de la marge opérationnelle de près d'un point à périmètre constant. En conséquence, à périmètre constant, le résultat opérationnel de 50 millions d'euros au plus traduit une progression à périmètre constant d'environ 3%.

Au vu de ces éléments, le conseil d'administration a considéré que l'offre, dont le prix apparaît ainsi équitable, était conforme aux intérêts des actionnaires de Tessi.

S'agissant enfin **des salariés de Tessi**, le conseil d'administration a considéré l'offre conforme à leurs intérêts, puisqu'elle s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la société et ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par la société en matière d'emploi et de gestion des relations sociales et des ressources humaines.

Le Conseil d'administration de Tessi a en conséquence décidé d'émettre un avis favorable sur ce projet d'offre. La société Tessi déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le projet de note en réponse contenant en particulier la totalité du rapport de l'expert indépendant.

Le Conseil d'administration a par ailleurs tiré, sur l'organisation de sa gouvernance, les conséquences du changement de contrôle intervenu. Il a décidé de confier les fonctions de Président du Conseil d'administration à Monsieur Vincent Menez, de Directeur Général à Madame Claire Fistarol et de Directeur Général Délégué à Monsieur Olivier Jolland.

**Claire Fistarol** est présente au sein de Tessi depuis 28 ans. Depuis 2009, elle est Directrice Générale du pôle Tessi documents services. Elle a participé à sa création et à son développement en opérant le rapprochement des activités Traitement de documents et Moyens de paiement, tout en conduisant un plan d'innovation soutenu, pour constituer un pôle Solutions & Technologies. Depuis 2014, Claire Fistarol pilote le déploiement de Tessi documents services à l'international, par le biais de plusieurs acquisitions opérées en Europe.

**Olivier Jolland** a rejoint Tessi en 2001 au moment de l'introduction en bourse et devient, en 2006, Directeur Général en charge des finances. Olivier Jolland est diplômé de l'ESCP et titulaire d'un DEA Etudes Européennes et d'une maîtrise de sciences économiques. Il a débuté sa carrière chez Deloitte où il a exercé pendant 8 ans, à Paris et à Sydney, diverses missions essentiellement auprès de sociétés du CAC 40 avant de faire un bref passage à la Direction Financière de la Société Générale à Paris. En 2014, il a mené l'intégration opérationnelle de la première acquisition internationale réalisée par Tessi.

Les axes stratégiques moyen et long terme de l'équipe de Direction s'inscrivent également dans la continuité des actions déjà mises en place par le Groupe Tessi ces dernières années, avec l'accélération du déploiement international engagé depuis 2014 et le développement d'une offre digitale globale à forte valeur technologique.

### **À propos de Tessi**

Développée depuis 35 ans par Marc Rebouah, Tessi est le leader du traitement des flux dans les activités de traitement de documents et des moyens de paiement, et accompagne les entreprises dans la gestion de leurs éléments vitaux (documents, moyens de paiement, transactions devises & or et marketing promotionnel).

Son siège social est situé à Grenoble et ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment B d'Euronext Paris – Code ISIN - FR0004529147 – Mnémonique : TES.

Tessi est :

- N°1 français dans le domaine de l'acquisition, du traitement de données et du traitement de chèques
- N°1 français dans les transactions devises et or
- N°1 français en gestion d'opérations promotionnelles différées
- Tessi emploie plus de 7 500 personnes et réalise 1/3 de son chiffre d'affaires à l'international Pour plus d'informations sur le groupe : [www.tessi.fr](http://www.tessi.fr)

Contacts

### **Actus**

Amalia Naveira / Relations investisseurs Marie Claude Triquet / Relations presse Tél. + 33 (0)4 72 18 04

[anaveira@actus.fr](mailto:anaveira@actus.fr) / [mctriquet@actus.fr](mailto:mctriquet@actus.fr)